



FORUM MUNICIPAL DES JEUNES



Pour participer
à la vie de ma
commune

Place Ernest Cognacq
17230 MARANS
Tél : 05 46 01 10 29
Fax : 05 46 01 01 72



Ville de
Marans

www.ville-marans.fr





Le jeudi 9 décembre 2021 le Conseil Municipal de Marans a décidé de créer un Forum Municipal Des Jeunes – FMDJ.

Le Forum Municipal Des Jeunes est un lieu d'expression, d'échanges, de participation à la vie de la commune et de compréhension du fonctionnement de la collectivité.

Le Forum Municipal Des Jeunes de Marans compte au maximum 15 jeunes élu(e)s scolarisé(e)s du CM2 à la 3ème et élu(e)s pour deux ans.



LE FORUM MUNICIPAL DES JEUNES

Pour quoi faire ?



Pour me former

J'apprends à connaître le fonctionnement de ma ville,
le rôle des élus et celui des services municipaux.

J'apprends à gérer un budget.



Pour m'exprimer

Je prends la parole et
donne mon avis sur la vie
locale.

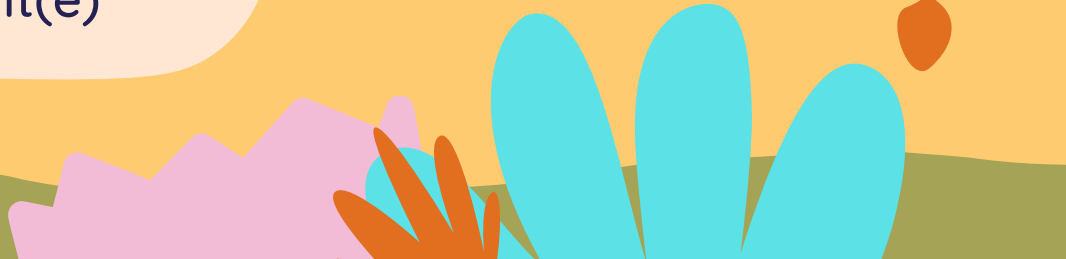

Je recueille et rapporte
l'avis des autres jeunes car,
élu(e), je suis leur
représentant(e)


Pour agir

Je propose des projets utiles
à l'intérêt général.

Je recherche des partenaires
pour mener à bien ces
projets.

Je prends des décisions
collectivement.





LE FORUM MUNICIPAL DES JEUNES

Candidat mode d'emploi

Si je veux voter je dois :

- Habiter Marans
- Etre scolarisé(e) du CM2 à la 3ème
- Avoir l'autorisation de mes parents pour m'inscrire sur la liste électorale des jeunes.

Document à remplir en fin de livret et à remettre avant le **15 avril 2022** dans la boîte aux lettres du Forum Municipal Des Jeunes dans le parc de la mairie.

Si je veux être candidat(e) je dois :

- Etre inscrit sur la liste électorale **avant le 15 avril 2022**
- Présenter ma candidature entre le **18 et le 29 avril 2022**
- Y être autorisé(e) par mes parents

Tous les documents à remplir sont en fin de ce livret

J'ai envie de m'investir dans ma ville. Si je suis élu(e) je m'engage pour une durée de 2 ans.


Je dépose ma candidature et mon affiche entre le 18 et 29 avril 2022 dans la boîte aux lettres du FMDJ dans le parc de la mairie



LA CAMPAGNE ELECTORALE

J'ai un projet pour ma ville

J'élabore mon projet



Je prépare mon affiche de campagne sur un format A4. Je choisis la présentation que je veux et j'y mets au minimum mon nom, mon prénom, ma classe, ma motivation et mes projets.

Je fais connaître mon projet

Sur les panneaux électoraux situés devant la mairie et sur le site de la commune



**Je mène ma campagne électorale auprès
de mes camarades du 2 au 12 mai 2022**



LES ÉLECTIONS

1 - Le mode de scrutin

Les électeur(trice)s sont réparti(e)s en 5 groupes électoraux de niveaux de classe.

Le vote ne compte qu'un seul tour. Chaque électeur(trice) vote pour un(e) candidat(e) de son groupe électoral.

2 - Le lieu du scrutin

Les bureaux de vote se situent en mairie et sont tenus par des membres du Conseil Municipal.

3 - Le dépouillement

Il est réalisé en mairie par des membres du Conseil Municipal et par des candidats volontaires. Ils dépouillent les bulletins de vote. Les voix sont décomptées par candidat(e)s. Ceux ayant le plus de voix sont élu(e)s dans la limite des sièges à pourvoir.

4 - Les résultats

Le Maire proclame les résultats en mairie à la fin du dépouillement.



LE VOTE

Comment vote t-on ?

4 - Je présente ma carte d'électeur et je vote en mettant mon bulletin dans l'urne

3 - Je vais dans l'isoloir et je choisis un(e) candidat(e) en mettant le bulletin dans l'enveloppe

5 - Je signe le registre




1 - Je viens avec ma carte d'électeur

2 - Je prends les bulletins de vote et une enveloppe

Je vote en mairie le vendredi 13 mai 2022

de 16h00 à 20h00



LE FORUM MUNICIPAL DES JEUNES

Comment ça marche ?

1 - L'installation

Une semaine après les élections, les membres du Conseil Municipal de Marans se réunissent.

Ils procèdent à l'installation du Forum Municipal Des Jeunes en présence des jeunes élu(e)s et leur famille.

2 - Durée du mandat


Le/La jeune élu(e) municipal(e) s'engage pour 2 années.

**Le Forum Municipal Des Jeunes est installé en
Conseil Municipal le vendredi 20 mai à 19h00**



LES RÉUNIONS

Lés séances de groupe du FMDJ



Elles réunissent le Forum Municipal Des Jeunes en présence d'adultes élu(e)s référent(e)s

Quand ? Une fois par trimestre

Où ? Dans la salle du Conseil


Pourquoi ? Pour prendre des décisions sur les projets

Comment ? La convocation est adressée par Le Maire



A savoir

Les médias locaux sont invités à assister aux séances. Au début de celles-ci, un(e) enfant se portera volontaire pour être secrétaire de séance. Il/Elle rédigera, avec l'aide d'un(e) adulte, le compte-rendu. Celui-ci sera diffusé aux membres du Conseil Municipal et du Forum Municipal Des Jeunes, affiché en mairie et diffusé sur le site de la commune.



LES RÉUNIONS

Les groupes de travail

Ils sont constitués par les jeunes sur des thèmes qu'ils choisissent (par exemple : social, sport, environnement ...) encadrés par des élus référents.

Quand ? Une fois par mois au maximum

Où ? Site variable selon le groupe de travail

Comment ? La convocation est adressée aux membres du groupe et à leurs parents avec l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion.





Je suis élu(e)

Mes nouvelles fonctions

Je suis à l'écoute de mes électeurs

Les jeunes élu(e)s seront à l'écoute des propositions de leurs électeur(trice)s.

A cet effet, des réunions pourront être organisées avec les jeunes de la commune.

Je suis parrainé(e)

Les jeunes élu(e)s seront parrainé(e)s par un(e) membre du Conseil Municipal. Celui-ci/Celle-ci l'accompagnera dans la réalisation de projets relevant de sa compétence. Il pourra l'inviter dans sa commission et l'informer des projets municipaux qui le concernent.

Les projets

Une fois les projets adoptés par les jeunes, les membres du Forum Municipal Des Jeunes les transmettent au Conseil Municipal. Ils pourront faire l'objet d'une présentation orale devant le Conseil Municipal qui se réunira au moins une fois par an.

LE FORUM MUNICIPAL DES JEUNES

A toi de jouer

Plusieurs réponses possibles



1 - C'est quoi un Forum Municipal Des jeunes ?

- a. Un apprentissage de la citoyenneté
- b. Un lieu pour discuter entre copains/copines
- c. Une participation active à la vie de sa ville

2 - Qui peut-être candidat ?

- a. Un(e) élève de CM2 scolarisé(e) à Marans et habitant Marans
- b. Un(e) élève de 6ème scolarisé(e) à La Rochelle et habitant Marans
- c. Un(e) élève de CM2 scolarisé(e) à Marans et habitant Charron

3 - Pourquoi être candidat(e) ?

- a. Parce que j'ai des bonnes notes en mathématiques
- b. Pour faire des propositions concernant ma ville
- c. Pour représenter les jeunes de Marans



4 - Qui choisit les idées d'actions en commissions ?

- a. Les parents
- b. Les jeunes élu(e)s
- c. Les élu(e)s adultes

5. Dois-je m'engager sur la durée entière du mandat ?

- a. Oui, mes électeur(trice)s comptent sur moi pour les représenter
- b. Oui, car en accord avec mes parents j'ai réussi à m'organiser pour faire mes devoirs et aller à mes activités
- c. Non, je peux m'arrêter quand je veux

Réponses

AUTORISATION PARENTALE



Inscription sur la liste électorale des jeunes
Avant le 15 avril 2022

Je soussigné(e)

NOM PRÉNOM

Autorise mon enfant :

NOM PRÉNOM

Né(e) le Classe fréquentée :

Adresse :

.....

.....

Téléphone du jeune ou des parents :

A être inscrit(e) sur la liste électorale qui lui permettra
d'élire les membres du Forum Municipal Des Jeunes de
Marans.

Le Signature des représentants légaux

A déposer avant le 15 avril à l'accueil de la mairie



CANDIDATURE

Au Forum Municipal Des Jeunes
du **18 au 29 avril 2022**



NOM PRÉNOM

ADRESSE

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

CLASSE

Déclare faire acte de candidature à l'élection du Forum Municipal Des Jeunes de Marans. Si je suis élu(e) je m'engage à participer sérieusement aux réunions du Forum et du Conseil et à la réalisation de ses projets pour les deux ans du mandat.

29 avril 2022

Date limite de dépôt des fiches de candidature, des affiches de campagne et des autorisations parentales à déposer dans la boîte aux lettres du Forum Municipal Des Jeunes dans le parc de la mairie.

Le

Signature du candidat



AUTORISATION PARENTALE



Au Forum Municipal Des Jeunes
Avant le 29 avril 2022



Je soussigné(e)

NOM PRÉNOM

Autorise mon enfant

NOM PRÉNOM

- A déposer sa candidature au Forum Municipal Des Jeunes de Marans
- A participer aux réunions sur convocations régulières et cela pour une durée de mandat de deux ans
- J'autorise la diffusion de son image lors de la campagne électorale et pendant la durée de son mandat au sein des établissements, sur les panneaux électoraux, sur le site de la commune, dans les publications municipales et dans la presse locale

Le Signature des représentants légaux





FORUM MUNICIPAL DES JEUNES



Pour participer
à la vie de ma
commune

Pour tout renseignement, merci de contacter Stéphanie MARTINEZ, Adjointe au Maire en charge de l'enfance/jeunesse et/ou Laurène TURPAUD FIZZALA, Directrice adjointe de l'ACM par le biais de la boîte mail du FMDJ :

fmdj.marans@gmail.com

Place Ernest Cognacq
17230 MARANS
Tél : 05 46 01 10 29
Fax : 05 46 01 01 72



Ville de
Marans

www.ville-marans.fr

